

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Assistaient à la séance tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf Mme Laëtitia CHABE qui a donné une procuration à M. Christophe BUISSET et M. Fabrice AUCAGOS à M. Didier FOLLET.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Catherine COUROUBLE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu du 7 mai 2015

Mme Catherine COUROUBLE demande à ce que l'on ajoute dans le précédent compte-rendu du conseil municipal que M. Bernard DENIS avait informé l'assemblée que des dépôts de débris de carrelage avaient été constatés à la plateforme des déchets verts.

Sous cette réserve, le compte-rendu du conseil municipal du 7 mai 2015 est approuvé.

Décision modificative :

M. Dominique MILLE, 1^{er} Adjoint chargé des finances explique que des travaux de raccordement au réseau d'eau ont été réalisés par l'entreprise VEOLIA dans le cadre de la construction d'une maison neuve. Cette construction générant une recette sur le budget principal de la commune au titre de la Participation Voirie Réseaux (PVR), il convient de prendre en charge la dépense des travaux de raccordement sur ce même budget. Il y a donc lieu de prévoir les crédits nécessaires au compte 2315.

D'autre part, un titre de recette d'un montant de 4 650.00 € a été émis en double en 2013 pour les dépenses de personnel des budgets de l'eau, du CCAS et de l'AFR . Il y a donc lieu d'émettre un mandat au compte 673 pour régulariser cette situation.

L'ensemble de ces dépenses peuvent être couvertes par l'enregistrement d'une recette supplémentaire de 1 099 € au compte 1323 concernant la subvention versée par le conseil départemental pour les travaux de clôture réalisés sur le site du Vélodrome et par la minoration de 5 693 € des crédits affectés à l'entretien des terrains et des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
1323.23	Subvention IDEAL sur aménagement paysager	1 099 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 043 €
	TOTAL	2 142 €

DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
2315	Travaux de raccordement au réseau d'eau	2 142 €
	TOTAL	2 142 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
61521	Entretien de terrain	- 4 650 €
61522	Entretien de bâtiment	- 1 043 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	4 650 €
023	Virement à la section d'investissement	1 043 €
	TOTAL	0

Avenant à la régie municipale :

Par délibération en date du 20/06/2012 le conseil municipal a décidé de créer une régie de recettes pour les actions de pêches, la cantine, la garderie et les activités péri-scolaires.

Afin de clarifier la situation, il est demandé au conseil municipal de préciser que ces régies sont distinctes : une régie de recettes pour la pêche et une autre régie de recettes pour la cantine, garderie et activités péri-scolaires afin d'être en conformité avec les opérations de gestion et avec les arrêtés de nomination des régisseurs titulaire et suppléants du 22/09/2014.

Présentation du plan définitif des travaux de la rue Perdu :

M. le Maire passe la parole à M. Pascal LEFEBVRE, adjoint chargé des travaux pour expliquer le projet définitif des travaux de la rue Perdu.

M. Pascal LEFEBVRE rappelle que le 17 juillet 2014, le conseil municipal avait eu à délibérer entre deux projets, le premier comportait un stationnement unilatéral et le second un stationnement bilatéral. La deuxième mouture étant retenue car elle présentait un maximum de places de stationnement (51) sans toutefois tenir compte des obligations qui s'imposent à la commune concernant l'accès des personnes à mobilité réduite.

M. Pascal LEFEBVRE présente aux élus un plan élaboré par le cabinet d'études BR Ingénierie qui désormais répond aux obligations imposées par la loi.

Un débat s'en suit autour de la question de savoir si les élus choisissent des parties engazonnées ou du macadam sur les trottoirs. M. Dominique MILLE demande qui assurera l'entretien des trottoirs engazonnés si cette solution est retenue. Il souligne qu'actuellement les particuliers concernés assurent eux-mêmes l'entretien des trottoirs en herbe et souhaite donc qu'il n'y ait pas de différence de traitement. M. le Maire lui répond que c'est l'employé communal qui se chargera de l'entretien des futurs trottoirs de la rue Perdu comme il peut le faire dans les autres rues de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal privilégiant l'aspect esthétique, opte pour la solution des parties engazonnées sur les trottoirs.

Préparation des festivités de la Commune :

M. le Maire passe la parole à M. Thierry CRAMPON, adjoint chargé des écoles et des festivités qui résume l'ensemble des festivités prévue cette année.

- 3 juillet 2015 : kermesse des écoles avec remise des dictionnaires offerts par la Mairie.
- 14 juillet : défilé à 11h00, repas républicain à partir de 12h30 et animations à partir de 15 heures au terrain du Vélodrome.
- 18 et 19 juillet 2015 : organisation de la fête communale avec le feu d'artifices, la réderie, le repas organisé par A.L.F.A. sur le thème « rires et chansons » et les attractions foraines
- 19 juillet, tours de manèges offerts par les adjoints à partir de 17 h 30.

Demande de subventions au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « IDEAL » et du produit des amendes de police pour les travaux de voirie de la rue Perdu :

Dans le cadre des travaux de voirie de la rue Perdu, M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter le conseil départemental de la Somme au titre de la Politique d'Aménagement Concertée du Territoire (PACTe).

En effet, une nouvelle enveloppe est disponible pour des travaux prêts à démarrer. Le plafond des travaux pouvant percevoir une aide est de 75 000 € HT au taux de 20% soit une subvention maximum de 15 000 € peut être attribuée.

D'autre part, une seconde demande de subvention sera réalisée auprès du conseil départemental au titre du produit des amendes de police en ce qui concerne les places de stationnement créées, les aménagement des personnes à mobilité réduite et la création de 2 zones d'arrêt de bus scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble de ces demandes de subventions.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'une réunion concernant les inondations des terrains et pâtures situés dans le bas du village (vers Authuille) a eu lieu le 6 juin 2015 à la Sous-Préfecture en présence de toutes les corporations concernées.

Il ressort de cette réunion que le montant des travaux nécessaires à effectuer est estimé à 200 000 € HT.

80 % de subventions pourraient être obtenues par les différents partenaires (Conseil Départemental, agence de l'eau, Communauté de communes du Pays du Coquelicot.....) mais il reste à trouver le complément...

Droits d'initiatives :

- M. Thierry CRAMPON remercie tous les accompagnateurs au voyage communal 2015 qui s'est parfaitement déroulé au parc de BAGATELLE. Il regrette malgré tout la faible participation des enfants (30 participants).
- Dans un autre domaine, il précise que le conseil d'école s'est réuni le 3 juin 2015. Les effectifs passent de 49 élèves en 2014 à 45 en 2015. Il annonce également le départ de M. SELLIER le directeur d'école qui sera remplacé par M. FOUBERT ainsi que celui de Mme FUSILLIER l'institutrice dont le nom du (ou de la) successeur (e) ne sera connu que fin août 2015.
- Concernant les TAP, M. Thierry CRAMPON souligne les difficultés qui subsistent dans le recouvrement des participations financières pourtant modestes. Il étudie la possibilité de mettre en place un système de cautionnement par chèque pour éviter toute dérive.
- Mme Catherine COUROUBLE informe l'assemblée qu'elle souhaite organiser dans le cadre des TAP un défi recyclum afin de sensibiliser les enfants dans le domaine du recyclage des déchets.
- Elle déplore que seules 5 personnes se sont déplacées à la réunion organisée courant juin par la gendarmerie afin de sensibiliser la population à la prévention des cambriolages. Faute de participants, la séance a donc été annulée.
- M. Bernard DENIS a présenté un tableau peint par une amie artiste et offert à la commune dans le cadre du prochain passage du Tour de France. Mme Véronique BON par ailleurs directrice de l'office de tourisme du pays du coquelicot propose que ce tableau puisse rejoindre momentanément l'exposition organisée au théâtre du jeu de paume d'Albert durant tout le mois de juillet. L'ensemble du conseil municipal approuve cette excellente idée et décide que le tableau sera ensuite exposé dans la salle de la mairie.
- M. Romain RICHARD attire l'attention de l'assemblée sur l'inconscience de certains automobilistes : il a ainsi surpris un véhicule roulant sur le trottoir afin d'éviter les ralentisseurs situés route d'Albert.

- M. Pascal LEFEBVRE informe le conseil municipal que la circulation au carrefour situé au calvaire sera bloquée pour le passage du Tour de France le 8 juillet 2015.
- Il annonce également qu'un contrôle des poteaux incendie a été effectué par les sapeurs-pompiers d'Albert ; ceux-ci sont tous conformes sauf celui situé rue de Bouzincourt.
- Il précise également qu'il a contacté la société VEOLIA pour la délivrance des certificats de conformité des raccordements d'assainissement chez les particuliers et que ceux-ci se sont engagés à intervenir rapidement.
- M. le Maire fait part de son intention d'instaurer par un arrêté municipal l'interdiction de fumer dans un périmètre de 50 mètres autour de l'école afin de limiter les jets de mégots dans l'enceinte scolaire. Par ailleurs, il informe qu'il attirera l'attention de la gendarmerie concernant l'attitude irresponsable des parents amenant leur(s) enfant(s) à l'école en voiture sans que ces derniers soient attachés dans le véhicule.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.